Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260731-DEL_2026_53-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER
Séance du **vendredi 31 juillet 2026**
Convoquée le 27 juillet 2026

Délibération n°2026 – 53- Lancement d'une étude pour la réalisation d'un Plan Guide 2055

Le 31 juillet 2026, à 17h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry LEDAGUENEL, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présents : BACHELOT Emilie, BALLAN Christophe, CAUCHOIS Emmanuel, CLAVEL Frédéric, DAVID Céline, DE NERCY Clément, GAULARD Frédérique, LEDAGUENEL Thierry, MAIGNANT Géraldine, MAZE Didier, MEHEUT Bertrand, PECH Ingrid, PERSECHINO Jacqueline, VALLERY-MASSON Corinne.

Absents représentés : VILLAC Michel qui a donné pouvoir à Thierry LEDAGUENEL

Secrétaire de séance : Géraldine MAIGNANT

Le Maire expose,

La municipalité souhaite engager une réflexion de fond afin d'identifier les grands enjeux de transformation de notre presqu'île de Saint-Jacut-de-la-Mer.
Cette réflexion doit aller bien au-delà de la mandature actuelle.
Concrètement l'objectif est d'imaginer le Saint-Jacut de la mer de 2055 afin de mieux prioriser nos projets sur le court et moyen terme.
Il s'agit donc de mettre au point le Plan Guide de la commune pour les 30 prochaines années. Ce Plan Guide abordera les enjeux et les besoins tels que :

- Développement du pôle Santé et des services publics de proximité (Ecole, La Poste, maison médicale, cimetière).
- Circulation et Stationnement avec la dimension de l'interconnexion avec les communes voisines (ainsi que les modalités de transport).
- Activités sportives et de loisirs.
- Développement du bien vivre ensemble (avec comme projet prioritaire l'aménagement de la zone des basses terres).
- Prise en compte du recul du trait de côte et des événements climatiques : préservation des espaces naturels, végétalisation, évolution du paysage urbanisé.
- Dynamique de développement économique.
- Evolution de l'offre de logement pour attirer les jeunes actifs.
- Rénovation énergétique des bâtiments.

Pour aborder ces différentes thématiques et à l'issue d'une première phase d'échanges avec la DDTM et Dinan Agglomération, la commune souhaite être accompagnée par un cabinet expert. L'ambition est de démarrer une étude à horizon fin d'année 2026 afin d'aboutir à une version opérationnelle du Plan Guide à l'été 2027.
Cette étude sera confiée après consultation et mise en concurrence à un cabinet de conseil pour un montant prévisionnel de 60 000 € TTC.

En lien avec la DDTM il a été identifié que cette étude pouvait faire l'objet d'une demande de subvention du Fonds vert au titre de l'objectif du Fonds : Appui à l'ingénierie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 01/04/2026 relative à la gestion du Fonds vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires),

Considérant la nécessité d'identifier les grands enjeux de transformation du territoire de la commune dans une démarche globale de développement durable

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260731-DEL_2026_53-DE

Considérant que le territoire de la commune est particulièrement concerné par [illegible] nécessitant la mise en place de politiques publiques et de mesures propres à en limiter les impacts tant sur le plan environnemental que sociétal.

Considérant au regard de ces enjeux et de cette ambition, la nécessité de l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions accompagnée par un cabinet expert

Considérant que cette étude correspond aux critères du Fonds vert,

Considérant, que le montant prévisionnel de l'étude s'élève à 50 000 € HT, soit 60 000 euros TTC éligible au Fonds verts

Le conseil municipal après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter plusieurs cabinets de conseil aptes à accompagner la commune dans sa démarche pour la réalisation d'un PLAN GUIDE 2055 pour un montant prévisionnel de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC.

SOLLICITE une subvention du Fonds vert 2026 au titre de l'Appui à l'ingénierie à hauteur de 80% du montant HT de l'étude envisagée et éligible à cette aide financière.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

ABSTENTION :
POUR : 13
CONTRE : 2
Bertand MEHEUT
Emilie Bachelot

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
Le 31 juillet 2026



Thierry LEDAGUENEL
Maire

Le secrétaire de séance



Géraldine MAIGNANT